DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS
LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP PART R

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

LBPAM ISR ACTIONS EURO LARGE CAP (l'« OPC ») - Fonds Commun de Placement (FCP).
L'OPC est géré par LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (la « Société de Gestion » ou « LBP AM »), groupe La Banque Postale, société de gestion de portefeuilles agréée et règlementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro GP-20000031, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS, France.

Code ISIN : FR0010263806

Contact : Site Web : www.labanquepostale-am.fr - Appelez le +33 (0) 1 57 24 21 00 pour de plus amples informations.

Autorité de tutelle de l'Initiateur du Produit : AMF

Pays d'autorisation et agrément : OPC agréé en France par l'AMF le 25/10/2002

Date de production du document : 01/01/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières - Fonds Commun de Placement, de droit français constitué en France, régi par les articles L 214-2 et suivant du Code monétaire et financier. Classification : Actions de pays de la zone euro.

Durée : La durée de placement recommandée dans l'OPC est au minimum de 5 ans.

Objectifs : L'objectif du FCP est double :
(i) chercher à obtenir, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indice de référence MSCI EMU (dividendes inclus), tout en cherchant à respecter un écart de suivi de 4% maximum sur un horizon annuel ; et
(ii) mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).
La construction du portefeuille est réalisée selon une approche systématique, visant à surperformer l'indice de référence MSCI EMU (dividendes inclus), sous contrainte d'une tracking error ex ante (risque d'écart de performance entre le portefeuille et l'indice de référence, estimé par un modèle de risque), dans une fourchette de 0% à 4% en conditions normales de marché. Les titres détenus en direct seront sélectionnés au sein de de l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis, qui constitue l'Univers d'Analyse.
Afin de chercher à atteindre ce double objectif de gestion, la construction de portefeuille se fait en deux étapes.
• **Analyse d'univers de valeurs** (l'« Univers d'Analyse »).
L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs composant l'indice MSCI EMU dividendes nets réinvestis, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la société de gestion (LBP AM), et ainsi de déterminer le seuil de sélectivité de 20% à respecter. Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. LBP AM applique, selon une pondération propre à chaque secteur, les 4 piliers suivants : gouvernance responsable (évaluation de l'organisation et de l'efficacité des pouvoirs), gestion durable des ressources (étudier des impacts environnementaux et du capital humain), transition économique et énergétique (évaluation de la stratégie en faveur de la transition énergétique) et développement des territoires (analyse de la stratégie en matière d'accès aux services de base). Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières. La méthodologie mise en place par LBP AM permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations. La liste d'exclusions de LBP AM sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à LBP AM, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également des secteurs controversés comme le tabac, le charbon et les jeux d'argent. LBP AM reste ainsi seule juge de l'opportunité d'un investissement, et de la qualité extra-financière des émetteurs, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière. La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une note moyenne ISR meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20% des plus mauvaises valeurs (comprenant les deux filtres suivants : comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, LBP AM met en place la stratégie ISR du portefeuille.
• **Sélection des titres**.
L'allocation du FCP se base sur différentes stratégies, considérées comme moteurs de performance par la société de gestion :
- l'allocation de valeurs via une approche multi critères visant à privilégier les titres disposant de caractéristiques financières et extra-financières susceptibles de délivrer des performances supérieures sur le long terme selon l'analyse de LBP AM en contrepartie d'un risque plus élevé et étant plus adaptées à l'environnement macro-économique de moyen terme ;
- le niveau d'exposition aux actions du marché de la zone euro : ajuster à partir d'un modèle d'aide à la décision, le niveau d'exposition du FCP aux marchés d'actions à l'intérieur de la fourchette [90%,110%]; et
- des stratégies optionnelles : mise en œuvre de stratégies distinctes à bases d'options listées sur actions.
Les titres sont exclusivement sélectionnés au sein de l'Univers d'Analyse. LBP AM s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.
En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus. Ces titres d'États peuvent représenter 10% maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégistes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.
Le FCP peut investir jusqu'à 10% de l'actif net en FIA et OPCVM. S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par La Banque Postale Asset Management et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche extra-financière. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.
Le gérant pourra investir sur les instruments financiers négociés sur les marchés à terme, réglementés, organisés ou de gré à gré, français ou étrangers (OCDE uniquement). Les natures des interventions sont les suivantes : couverture (principalement) et/ou exposition des risques actions, indice, change. La somme de l'exposition sur les marchés résultant de l'utilisation des instruments financiers à terme et des instruments financiers en direct ne pourra excéder 120% de l'actif.

Nom du dépositaire : CACEIS BANK

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : le Prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPC en français, la politique de rémunération, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur le site www.labanquepostale-am.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE AM, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS – France.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation et/ou distribution (et/ou report) avec possibilité de distribution d'acompte

Faculté de rachat : Les demandes de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative (J) calculée en (J+1 ouvré) à cours inconnu.

Investisseurs de détail visés : Tous souscripteurs, plus particulièrement les personnes physiques.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque :

1	2	3	**4**	5	6	7

Risque le plus faible ⟶ Risque le plus élevé

L'indicateur synthétique de risque ("ISR") part de l'hypothèse que vous conserverez les parts de l'OPC pendant toute la période de détention recommandée qui est de 5 ans.

L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de l'OPC par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que l'OPC enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de l'OPC de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que la capacité de LA BANQUE POSTALE AM à vous payer en soit affectée.

Les autres risques matériellement pertinents non pris en compte dans le calcul de l'ISR de l'OPC sont les suivants :
• Risque lié à l'utilisation des instruments financiers à terme : Risque d'inadéquation de la couverture ou de l'exposition cible réalisées via ces instruments.
• Risque de liquidité : Risque qu'une position dans le fonds ne puisse être cédée, liquidée ou clôturée pour un coût limité afin de respecter, à tout moment, les obligations de rachat de parts/actions.

La liste détaillée des risques liés à l'OPC figure dans le Prospectus de l'OPC disponible sur demande auprès de LA BANQUE POSTALE AM.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas du marché, vous pourriez perdre toute ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance : Ce que vous obtiendrez de cet OPC dépend des performances futures du marché.

L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que les performances moyennes de l'OPC (et de l'indice de référence le cas échéant) au cours des 5 dernières années.

Scénarios d'investissement pour 10 000,00 EUR		Sortie à 1 an	Sortie à 5 ans
Scénario de tension	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	5 970 €	2 841 €
	Rendement annuel moyen	-40,30%	-22,25%
Scénario défavorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	8 190 €	8 463 €
	Rendement annuel moyen	-18,10%	-3,28%
Scénario intermédiaire	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	10 547 €	12 799 €
	Rendement annuel moyen	5,47%	5,06%
Scénario favorable	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts*	14 581 €	16 222 €
	Rendement annuel moyen	45,81%	10,16%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts de l'OPC lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

QUE SE PASSE-T-IL SI LA BANQUE POSTALE AM N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Les actifs de l'OPC sont détenus séparément de ceux de LA BANQUE POSTALE AM par le Dépositaire. Si LA BANQUE POSTALE AM rencontre des difficultés financières, les actifs de l'OPC ne seront pas affectés. Si l'OPC subit une perte due à la défaillance du Dépositaire, vous pourriez perdre l'intégralité de votre investissement. Il n'existe aucun système d'indemnisation ou de garantie vous protégeant d'une défaillance du Dépositaire de l'OPC.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires.
Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %) ;
- que 10 000 EUR sont investis la première année

Coûts au fil du temps :

	Sortie à 1 an	Sortie à 5 ans
Coûts totaux (en €)	127 €	832 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,27%	1,33% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,4% avant déduction des coûts et de 5,1% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts :

Le tableau ci-après indique :
• L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période de détention recommandée ;
• La signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels à l'entrée ou la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coût d'entrée sur ce produit mais la personne qui vous vend le produit peut appliquer des frais de souscription de : 1,0% - Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels	Jusqu'à 0 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents supportés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation	1,02% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	102 €
Coûts de transaction	0,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	25 €
Coûts accessoires supportés dans des conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit	0 €

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Période de détention recommandée : au minimum de 5 ans
L'investisseur pourra demander la rachat total ou partiel de ses parts à tout moment au cours de la vie de l'OPC, sans qu'aucun frais ne lui soit prélevé.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Pour toute réclamation concernant l'OPC, l'investisseur peut contacter son conseiller bancaire ou contacter :
Si vous êtes investisseur personne physique :
- par courrier : LA BANQUE POSTALE AM - DDMP, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS – France ;
- ou par email : demandeclientsparticuliers@labanquepostale-am.fr.
Si vous êtes investisseur personne morale :
- par courrier : LA BANQUE POSTALE AM - Direction du Développement, 36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS – France ;
- ou pour par email : demandeclientsinstitutionnels@labanquepostale-am.fr.
Une description du processus de traitement des réclamations est disponible sur notre site internet à l'adresse https://www.labanquepostale-am.fr/publications.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le Prospectus, la dernière valeur liquidative, les documents annuels et périodiques, les performances passées **au cours des 10 années passées**, ainsi que la composition des actifs sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés suivant la réception de la demande, sur simple demande du porteur, auprès de LA BANQUE POSTALE AM (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS – France). Ces documents et informations sont également disponibles sur l'adresse suivante : www.labanquepostale-am.fr/fr/nos-fonds/detail-fonds/id/1116?fund=FAO&isin=FR0010263806.